



SEANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2012.
2. Finances :
 - approbation du compte administratif 2011.
 - approbation du compte de gestion 2011.
 - affectation du résultat de l'exercice 2011.
 - budget prévisionnel 2012
3. Charges locatives 2012.
4. Rapport de la commission Urbanisme.
5. Création d'une AFUA.
6. Forêt communale : état de prévision des coupes et état d'assiette.
7. aire de remplissage phyto sanitaire.
8. convention de rétrocession de voirie avec Carré Est.
9. horaires de travail du personnel communal.
10. Divers.

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRUGGER

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint), Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint), Benoît ANDRES, Marie-Jo EUDELIN, Laurent MEYER, Anny RIEGEL, Catherine SCHOTT, Pierre SCHNEIDER, Martin SCHROETTER, Maurice WEIBEL.

Membres excusés : Daniel SCHNELL (3èm Adjoint), procuration à Jean-Luc GOERGER, Fabienne GOERGER, procuration à Jean-Paul BRUGGER Nathalie SIEGLER, procuration à Denis SCHULTZ.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2012

Au point n°3, demande de subvention de l'APP, rayer la mention '1 abstention' puisque le vote a lieu en l'absence de M. WEIBEL, il ne s'abstient pas.

Au point n°13, faute de frappe dans le prénom Francis.

Sous réserve de la prise en compte de ces modifications, le compte-rendu de la séance du 6 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Finances

➤ Approbation du Compte Administratif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence du maire qui s'est retiré, adopte le **Compte Administratif** de l'exercice 2011 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses 2011 :	450 638,44 €	Dépenses 2011 :	346 633,87 €
Recettes 2011 :	598 172,40 €	Recettes 2011 :	305 472,05 €
Excédent au 31/12/2011	147 533,96 €	Déficit investissement 2010 :	119 060,22 €
Résultat excédent 2011 : (1068)	147 533,96 €	Résultat Déficit 2011 : (D 001)	160 222,04 €
Pour mémoire		Pour mémoire	
Restes à réaliser 2011(recette) :	16 164,00 €	Restes à réaliser 2011 (recette) :	50 003,00 €
Excédent au 31/12/2011	163 697,96 €	Déficit au 31/12/2011	110 219,04 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Approbation du Compte de Gestion 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011, considérant la régularité des écritures, approuve le **Compte de Gestion 2011** dressé par le Trésorier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Adoption des restes à réaliser.

Le maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent :

- en dépenses de fonctionnement aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants ;
- en recettes de fonctionnement, aux recettes certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire ;
- en dépenses d'investissement aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre ;
- en recette d'investissement aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre.

Monsieur le maire précise que la clôture du budget intervenant le 31 décembre, il convient pour assurer la perception des recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser à reporter à l'exercice 2012 lors du vote du budget, pour un montant de 50 003 € en investissement et 16 164 € en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **adopte** les états de restes à réaliser suivants :

article	nature	Date inscription	Montant des crédits ouverts	Titres émis	Somme à reporter
10222	FCTVA	20/04/11	58 000 €	0 €	50 003 €
74832	Fond dép. de péréquation de taxe professionnelle	20/04/11	16 164 €	0 €	16 164 €
Total			74 164 €	0€	66 167 €

- **Autorise** monsieur le maire à signer ces états et à poursuivre les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états
- **Dit que** ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2012.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Affectation du résultat de l'exercice 2011.**

Le conseil municipal, après examen du compte administratif 2011, constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 147.533,96 €, décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	144 095,42 €
Virement à la section d'investissement (compte 1068)	144 095,42 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent	147.533,96 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	110 219,04 €
SOLDE DISPONIBLE	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	37 314,92 €
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Vote du taux des 4 Taxes.**

Le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux des taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient les taux 2011 pour les différentes taxes suivant le tableau ci-après :

	Taux 2012
Taxe d'Habitation	14,45%
Taxe sur le Foncier Bâti	8,55%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	40,10%
Contribution Foncière sur les entreprises	14,05%

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Pierre SCHNEIDER souhaiterait que les bases soient réexaminées en concertation avec les services des impôts.

➤ **Budget prévisionnel 2012.**

➤ Le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions pour le budget prévisionnel 2012.

FONCTIONNEMENT			
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
VOTE	Crédits votés	588 950,00 €	572 786,00 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		16 164,00 €
	002 résultat de fonctionnement reporté		
	=	=	=
Total section de fonctionnement		588 950,00 €	588 950,00 €
INVESTISSEMENT			
		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
VOTE	Crédits votés	357 122,92 €	467 341,96 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		50 003,00 €
	001 solde d'exécution reporté	160 222,04 €	
	=	=	=
Total section d'investissement		517 344,96 €	517 344,96 €
TOTAL			
Total du budget		1 106 294,96 €	1 106 294,96 €

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Affectation du produit de la chasse :**

Le maire informe le conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la totalité du produit 2012 de la chasse, soit 7 800 €, au paiement des cotisations 2012 de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 3.
Objet : Charges locatives 2012.

Le Maire fait savoir qu'il faut procéder à la révision annuelle des charges des locataires communaux et propose au conseil de lui accorder sa confiance pour réaliser cette mise à jour.

Point de l'ordre du jour N° 4.
Objet : Rapport de la commission Urbanisme.

- **Traversée d'Ehl et piste cyclable** : pour la traversée de l'annexe, le problème des eaux de ruissellement n'est pas encore réglé. En effet M. KLEIN, le propriétaire du champ dans lequel passerait le réseau n'est d'accord ni pour un échange de parcelles, ni pour vendre sa parcelle, ni pour laisser passer la conduite d'eau de pluie jusqu'à la rivière. Il faudra donc envisager une Déclaration d'Utilité Publique et une expropriation.
- **Réfection de la rue du Général Vix** : le maire souhaiterait que les remarques de la commune soient adressées à la COCOBEN au plus vite avant que l'avant projet ne soit lancé (accessibilité notamment).
- **Route de Strasbourg**, entre Jean-Jacques Schmitt et Raymond Sur, le trottoir a été remis en état avec du sable concassé gris à la place du sable rouge. La surface a du mal à se stabiliser : **la commission propose au Conseil de demander à la Cocoben une couche d'enrobé pour cette portion de trottoir** longue de 42 m et large de 1,50 m afin de faciliter le déplacement des piétons et des poussettes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Numérisation du réseau d'éclairage public** : cette numérisation est obligatoire pour être consultée par les entreprises qui veulent entreprendre des travaux sur le territoire de la commune. Le devis d'Ecotral propose un CEPAGE allégé sans prestations d'entretien (contrat de gestion de l'éclairage public) pour le montant suivant :
 - phase 1 : 3250,00
 - phase 2 : 1020,00 x 5 (ans) = 5100 € HT

La commission propose au Conseil de demander à la Cocoben d'adopter ce devis.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Achat matériel :**

- Pour le **renouvellement de l'armoire** de la salle d'évolution de l'école maternelle, la commission a examiné plusieurs propositions et propose au Conseil de commander l'armoire de Camif Collectivités (1191,67 € HT).

- En remplacement de la **vieille table de pique-nique de la chapelle St Materne**, la commission dispose de deux devis :

-JOST : table en pin autoclavé de 200 x 77, épaisseur 40 mm pour : 346,84 € TTC

-CONCEPT CHÈNE : mêmes dimensions en chêne épaisseur 80 mm : 1442,00 € TTC

La commission propose au Conseil d'adopter le devis de JOST.

Pour ces achats le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission. Concernant l'achat d'une balayeuse, qui n'est pas considéré comme une urgence, d'autres devis vont être demandés.

- **Réfection des parquets de deux salles de l'école primaire** : le devis se présente ainsi

Salle	Ponçage menuisier (STRUB)	Vitrification en régie fournitures	Exécution totale par menuisier
CE1-CE2 62 m ²	1 119,69 € TTC	816,24 € TTC	3 106,97 € TTC
CM1-CM2 57 m ²	285,00 € TTC égrenage	816,24 € TTC	1 810,27 € TTC
TOTAL	3 307,17 € TTC		4 917,24 € TTC

La commission propose au Conseil d'adopter la formule ponçage par menuisier et vitrification en régie pour les deux salles. Benoît Andrès est prêt à conseiller les ouvriers pour l'application du vitrificateur.

Après étude des différentes propositions, caractéristiques techniques et options proposées,

le conseil municipal adopte la formule ponçage par menuisier et vitrification en régie pour les deux salles (3 307,17 € TTC).

Adopté à l'unanimité

- **Hangar Atelier** : la législation impose à présent aux communes, personnes morales, de passer par un architecte pour le dossier de permis de construire, la commune s'est tournée vers Charles Baumert, architecte à Erstein.
- **Devis diagnostic d'accessibilité des bâtiments** : le diagnostic n'est pas obligatoire pour les bâtiments de 5^{ème} catégorie (moins de 100 personnes). La mairie ne serait donc pas obligatoirement concernée. Les offres s'établissent de la manière suivante :

BATIMENTS	SOCOTEC	APAVE
Mairie	300 € HT	
Eglise	300 € HT	
Club-house	500 € HT	
TOTAL	1 100 € HT	1 350 € HT

Après étude des différentes propositions, caractéristiques techniques et options proposées,

le conseil municipal adopte la proposition de SOCOTEC pour un montant de 1 100 € HT.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Création d'une A.F.U.A.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le résultat des consultations menées auprès des propriétaires lors de la réunion du 28 mars 2012 en vue de la création d'une A.F.U.A (Association Foncière Urbaine Autorisée) au lieu-dit « Mittelfeld hinter dem Dorf ». Il rend compte des interventions menées auprès des propriétaires par le cabinet de géomètres SCHALLER-ROTH-SIMLER de Sélestat avec la commission urbanisme. La zone concernée est classée 1AU dans le PLU de Sand.

Considérant que les propriétaires sont majoritairement favorables à la création d'une A.F.U.A,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord de principe pour un tel aménagement à condition que tous les propriétaires soient intéressés dans le projet,
- approuve unanimement le regroupement en Association Foncière Urbaine Autorisée des propriétaires du secteur retenu (partie Sud de la zone concernée, suivant le plan ci-joint),
- approuve l'établissement au sein de cette A.F.U.A d'un projet de remembrement des parcelles,
- approuve l'étude et la réalisation, par l'intermédiaire de l'A.F.U.A, des travaux nécessaires à la viabilisation des parcelles constructibles,
- approuve l'acquisition de toutes les parcelles qui pourront être délaissées, conformément à l'article L322-5 du Code de l'urbanisme,
- désigne monsieur le maire pour représenter la commune dans cette A.F.U.A.

Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Forêt communale – état d'assiette 2013.

Jean-Luc GOERGER soumet au conseil municipal l'état d'assiette 2013 élaboré par M. BLANC, chef de triage. Cet état, qui correspond au martelage des arbres qui seront coupés en 2013, étant conforme au plan d'aménagement forestier, il propose de l'adopter.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : aire de remplissage phyto sanitaire.

Le Maire informe le conseil que cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour le lot 1 VRD / Génie civil / serrurerie pour la réalisation d'une aire phytosanitaire. Le lot 2 « Electromécanique » a été déclaré infructueux. Pour le lot 1, les offres définitives s'établissent, après négociation, de la manière suivante :

ETDE	ETM	EIFFAGE	CBA	MULLER TP
Hoerd	Illkirch	Oberhausbergen	Mundolsheim	Krautergersheim
100 345,60 €	99 880,35 €	118 280,64 €	88 692,09 €	86 106,02 €

Le maître d'oeuvre et la commission d'appel d'offres proposent de retenir l'offre de l'entreprise **MULLER TP.**

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres concernant le classement des offres, après négociation, et la proposition de retenir MULLER TP,

décide de retenir l'offre de l'entreprise MULLER TP,

charge Jean-Luc GOERGER, adjoint au maire chargé des questions agricoles, ainsi que le président de l'Association Foncière, de suivre les travaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : convention de rétrocession de voirie avec Carré Est.

Le maire rappelle que le promoteur Carré Est projette de réaliser 6 bâtiments à usage d'habitation sur un terrain au bout de la rue de Matzenheim.

La voie de desserte du projet avec l'aire de retournement, ainsi que les réseaux humides et les réseaux secs et leurs équipements seront rétrocédés gratuitement à la commune qui les incorporera au domaine public. La société Carré Est s'engage à réaliser tous les travaux nécessaires à la viabilisation de la co-propriété (desserte, assainissement, AEP, électricité, France Télécom, éclairage public, plantation de la transition paysagère...).

Le maire fait également savoir que, suite au recours gracieux de la commune de Matzenheim contre ce permis, la société Carré Est a décidé de prendre à ses frais la pose d'une barrière en limite de ban afin d'empêcher toute circulation sur le chemin agricole entre les 2 communes.

Après avoir pris connaissance de la convention détaillée, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de rétrocession de voirie ci-annexée avec la société Carré Est.

Adopté par 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Point de l'ordre du jour N° 9.

Objet : information sur les horaires de travail du personnel communal.

Le maire rappelle qu'en tant que collectivité, la mairie est assujettie aux 35 heures, et que les agents à temps complet doivent donc faire 1593 heures de travail par an. Ce temps est proratisé en fonction du temps de travail de chacun, et les agents ont droit à 5 fois les obligations hebdomadaires de service en congé annuel (Soit $35 \times 5 = 175$ heures pour un temps complet).

Il explique que les 35 heures peuvent être organisées en cycles : hebdomadaire, mensuel, voire annuel. Ainsi, les ATSEM sont organisées selon un cycle annuel : elles travaillent plus de 40 heures/semaine en période scolaire et en début de vacances pour réduire leur activité le reste des congés scolaires. Le rythme des ouvriers peut varier en fonction des saisons.

Il fait savoir que chaque agent fournit un planning annuel. Ces plannings sont notamment importants pour les agents travaillant sur des cycles annuels afin de déterminer que le quota de 1593 heures est bien respecté.

Point de l'ordre du jour N° 10.

Objet : Divers

- Le planning des permanences des bureaux de vote des élections présidentielles et législatives sera transmis à chaque conseiller.
- **terrain de foot** : le FC Sand a introduit une demande pour poser des plots rétractables pour protéger le terrain suite à des dégradations. Le conseil municipal donne son accord.
- **Marché aux puces** : l'APP demande si la commune peut laisser l'accès aux toilettes du CPI. La question sera étudiée à la condition que l'association surveille ces locaux en permanence et que les pompiers soient d'accord.
- Pierre SCHNEIDER soulève la question de l'éclairage public dans l'impasse privative de Mme Elisabeth LACHMANN, qui bien que bénéficiant de ce service n'autorise pas le passage de piétons dans son allée. Le Maire se propose de rencontrer M. et Mme WEHRLE qui serait à l'origine du blocage du passage.

La séance est levée à 22h45